

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 16 décembre 2016

Présents: Thierry GOUBY (Maire), Odile MOLLE, Adeline BOURSIER., Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Marie-Claude MASSACRIER, Alexis CHARLIN, Régine COHAS

Absents excusés : Danie PERRIN (pouvoir donné à Odile MOLLE), Christiane HOCH (pouvoir donné à Thierry GOUBY), Christian PLAGNE

Secrétaire de séance : E.CREMONESE

1. Urbanisme

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation en cours.

Emmanuel CREMONESE demande à nouveau le déblocage des permis de construire des constructions neuves. Des familles ont un projet de vie sur la Commune, elles veulent construire et vivre à Marcilly mais elles sont rejetées vers d'autres Communes environnantes.

Le jeune entrepreneur dynamique Etienne PLACE a été obligé de renoncer à son projet, il n'a pas été aidé, son permis a été freiné, il ne l'a obtenu qu'au bout de 10 mois, c'est très grave pour la Commune !

Son projet était porteur d'emplois et d'activités, y compris pour les autres commerces de Marcilly (Bar tabac, boulanger, chocolatier, vigneron..)

Aussi, il demande un débat et un vote sur le déblocage des permis de construire.

M. le Maire indique que pour le projet d'Etienne PLACE il a fallu modifier le PLU, qu'il a été instruit dans les mêmes conditions que les autres, et que le dossier a été traité rapidement. La mairie a soutenu ce projet puisqu'elle a accepté de faire une modification du PLU. Le permis n'a pas mis 10 mois à être accordé, il a mis 4-5 mois comme tous les autres. C'est la modification du PLU qui a dû être faite avant qui a pris 4-5 mois d'où le délai total de 10 mois. Il indique que les divers réseaux avaient été étudiés pour ce projet.

Concernant les permis de construire, il indique que la Police de l'Eau oblige à limiter les constructions, que cela n'a pas d'influence sur la population qui est 1417 habitants (chiffre Insee) au 1^{er} janvier, et qu'il pourrait y avoir un déblocage fin 2017 pour certains terrains raccordés sur la station d'épuration de Corbes sous réserve des résultats de l'étude en cours.

Il n'y aura pas de débat au Conseil Municipal sur la question du déblocage des permis de construire.

Denis BREJON Il ne faut pas polluer le milieu naturel avec de nouvelles constructions tant que les problèmes ne sont pas résolus.

Adeline BOURSIER Les permis ont été bloqués car on craignait une mise en demeure du Sous-Préfet. Elle rappelle qu'il y a des possibilités de constructions en assainissement collectif sur le secteur de SAY et sur toute la zone ANC (assainissement non collectif) de la commune.

2. Finances -

Indemnité de conseils de la Perceptrice est fixée comme en 2015 au taux de 50% soit 193.65€

VOTE	POUR	10	CONTRE		ABST	1
------	------	----	--------	--	------	---

Proposition adoptée

3 Adjoints - modification du nombre d'adjoints et élection

M. le Maire propose la création d'un poste de 4^{ème} adjoint qui serait chargé de la communication :

Externe : site internet, affichage, écureuil, livret accueil, signalétique...

Interne : infos entre élus, commissions, salle de travail.

Il rappelle les fonctions des autres adjoints :

Odile MOLLE Première adjointe : Personnel, Finance, Accessibilité et sécurité

Alexis CHARLIN Second Adjoint : Voirie et entretiens des chemins

Adeline BOURSIER Troisième Adjointe : Eau et Assainissement

La création du poste de quatrième adjoint est soumise au vote

VOTE	POUR	11	CONTRE		ABST	
------	------	----	--------	--	------	--

Proposition adoptée

Pour ce poste de quatrième Adjoint : Sandrine SEFERIAN présente sa candidature

Sa candidature est soumise au vote :

VOTE	POUR	10	CONTRE		ABST	1
------	------	----	--------	--	------	---

Sandrine SEFERIAN est élue quatrième Adjointe chargée de la communication.

4 Ecole -

M. le Maire indique que la présentation du projet n°5 n'est pas une demande de validation, mais qu'il faut avancer et faire la demande de subvention.

Denis BREJON Présente le projet n°5, pour la commission école ce projet répond à 12 des 16 objectifs fixés dans le programme, 4 objectifs ne sont pas atteints : circulation abritée, local repos des ATSEM, toilettes supplémentaires pour les primaires, espace city stade.

Emmanuel CREMONESE indique que ce projet n°5 n'a pas eu l'avis favorable de l'équipe enseignante, que la sécurité des enfants n'est pas assurée, que le fonctionnement générale est très mauvais.

La dernière fois qu'une réflexion d'ensemble sur les bâtiments « école » a été faite, c'était lors de sa construction il y a 130 ans. Depuis toutes les interventions ont été faites dans l'urgence soit pour la création de classes supplémentaires, soit pour régler de graves problèmes de sécurité à la cantine.

Il faut être attentif, ce projet doit régler les problèmes de sécurité et de fonctionnement pour des décennies.

A sa connaissance, c'est la seule école en zone rurale où la porte de sortie de l'école maternelle ouvrira directement sur la Rue, c'est aussi la seule école où la cantine sera implantée au milieu de l'école !

Denis BREJON La sortie de l'école ne donne pas directement sur la rue puisqu'il y a un préau entre le portail et la rue. De plus en maternelle les enfants ne sortent pas tout seul mais sont remis en main propre aux parents à la porte de la classe et sortent donc de l'école accompagnés de leur parent. Actuellement la sortie par la cour de l'élémentaire avec les enfants qui vont en TAP et ceux qui rentrent seuls est problématique et génère beaucoup de stress aux ATSEM dont le très grand professionnalisme a permis qu'il n'y ait aucun problème jusqu'à présent.

L'équipe enseignante a vu 3 fois le projet 5, qu'elle trouvait intéressant, et c'est seulement à la 3^o fois qu'elle a émis des réserves et non pas un avis défavorable. Il y a déjà eu de nombreuses rencontres avec tous les partenaires: parents, agents municipaux, enseignants, enfants, sur ce dossier et il y en aura d'autres encore.

Ce projet est justement l'occasion de repenser l'école dans son ensemble et c'est pour cela que ce projet prend du temps parce que nous étudions tous les aspects et on veut prendre ce temps qui n'a pas pu être pris depuis la création de cette école.

Odile MOLLE explique que le travail de la commission se poursuit avec la participation de tous et l'écoute de tous, et que lorsque la décision est prise, il faudra l'appliquer.

M. le Maire demande que le travail de réflexion soit poursuivi en commission école.

Il demande aussi que le conseil vote sur la demande de subvention suivante

Travaux école Ht 843 000, honoraires Ht 89 550 et divers soit total arrondi à Ht 950 000.

Emmanuel CREMONESE indique que le budget actuel dépasse déjà largement le budget prévisionnel initial travaux de Ht 700 000 (hors honoraires) et que pour cette raison il s'abstiendra.

VOTE	POUR	10	CONTRE		ABST	1
------	------	----	--------	--	------	---

Proposition adoptée

Place de l'Eglise -

M. le Maire demande que le conseil se prononce sur la demande de subvention pour les travaux de « **l'aménagement de la place du vieux bourg** » suivante :

Travaux Ht 66 044, honoraires ht 6 460 et divers soit total arrondi à Ht 75 000.

Emmanuel CREMONESE indique que la position du sanitaire devant l'église n'est pas correcte pour des raisons esthétiques et que pour cette raison il vote contre.

VOTE	POUR	10	CONTRE	1	ABST	
------	------	----	--------	---	------	--

Proposition adoptée

5. Assainissement -

Adeline BOURSIER Présente les nouveaux tarifs applicables sur la facturation 2017 sur la consommation relevée par la SAUR en 2016. Elle précise que la facturation assainissement se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe est maintenue à 42 €

La part variable se calcule selon deux tranches

Tranche 1 de 0 à 120m³ 1.15€/m³

Tranche 2 + 120m³ 1.00€/m³

A titre d'exemple cela correspond à une augmentation de 16.11% sur une facture moyenne de 120m³

M. le Maire indique qu'il faut procéder à un rattrapage. Pour information le tarif de la Communauté d'agglomérations Loire Forez est de 1.80€/m³. Actuellement les recettes ne sont pas suffisantes pour le fonctionnement et les investissements à venir.

Adeline BOURSIER indique qu'il y a de gros travaux à prévoir sur le réseau assainissement.

VOTE	POUR	11	CONTRE		ABST	
------	------	----	--------	--	------	--

Proposition adoptée

Adeline BOURSIER informe que le bureau Réalités chargé du diagnostic assainissement a terminé la première tranche et que la seconde tranche du diagnostic se fera de janvier à juin 2017, ensuite nous pourrons savoir ce qu'il faut faire, quelles portions de réseaux il faudra remplacer,

De nombreuses eaux parasites (arrivées d'eau de pluie dans l'égout d'assainissement) ont été constatées sur la station de Corbes.

Emmanuel CREMONESE indique que cela fait de 2 ans que ces études auraient dues être faites. Il dit que dans la mesure où ces travaux seront engagés dans les prochains mois, il convient de débloquer les permis de construire immédiatement, car il y a aussi des délais de construction.

Adeline BOURSIER répond que l'on ne sait pas où sont les réseaux à changer, et qu'il faut attendre la fin de l'étude.

M. le Maire demande que le conseil vote pour la prolongation du contrat de la MAGE concernant la surveillance de la qualité du traitement des eaux usées.
Pour un coût de 771€/an.

VOTE	POUR	11	CONTRE		ABST	
------	------	----	--------	--	------	--

Proposition adoptée

6. Divers -

Panneau lumineux d'information

M. le Maire indique que des devis sont actuellement demandés pour remplacer le panneau actuel par un panneau d'informations à leds,

Odile MOLLE avait signalé dans son « document unique » que l'utilisation du panneau manuel avec une échelle est interdite par le Code du travail et comportait des risques de chutes pour les agents techniques.

Plan de la Commune

Un plan général de la Commune est à l'étude.

Priorités budgétaires

M. le Maire rappelle les priorités budgétaires pour l'année 2017 :

Ecole , Place du vieux bourg , voirie

Toiture de l'église

Suite à une fuite, le toit de l'église doit être réparé.

« Local Jeunes »

M. le Maire informe que les jeunes s'organisent pour la gestion, l'entretien de leur local et sa remise en état.

THD42

M. le Maire informe que les travaux de déploiement de la fibre ont commencé sur la Commune et que le réseau principal sera terminé début 2017. Les branchements terminaux et la mise en service ne seront pas en place avant 2018.

Bornes de recharge électrique

Emmanuel CREMONESE informe que le SIEL apporte une aide financière et technique pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, c'est à la Commune d'en faire la demande et de proposer un emplacement. Après 2017 il n'y aura plus d'aide du SIEL.

Groupement d'achat d'énergie

Emmanuel CREMONESE informe que le SIEL propose aux Communes un groupe d'achat pour l'électricité ce qui génère des économies, c'est à la Commune d'en faire la demande.

Rappel de dates

Cérémonie des vœux du Maire et des Elus : vendredi 6 janvier à 19h00 à la salle des fêtes

Prochain conseil municipal : vendredi 27 janvier à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00